

Technique opératoire sur cadavre

Doc	a036023
Date de publication	21/03/1987
Origine	NR
Thèmes	Chirurgie

Le médecin en chef d'une clinique demande à un conseil provincial si un ophtalmologue peut pratiquer une kératotomie radiale et tangentielle sur des personnes décédées.

Il s'agit, en l'occurrence, d'une incision d'une fraction de millimètre, mais il apparaît au Conseil qu'il s'agit là d'une question d'ordre général concernant l'emploi de cadavres pour la formation chirurgicale.

Réponse du Conseil national:

"...concernant la possibilité de procéder à une kératotomie radiale et tangentielle sur des personnes décédées, le Conseil national estime qu'une telle opération ne peut être admise, à moins que la famille, le clinicien traitant et l'anatomopathologiste n'y aient consenti."